

### *Le discours confisqué* de Michel Doucet (Moncton, Éditions d'Acadie, 1995, 240 p.)

J. Yvon Thériault

Numéro 6, 1996

« Il n'y aura plus de Jeanne Sauvé et de Gabrielle Roy »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004616ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004616ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF)

#### ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Thériault, J. Y. (1996). Compte rendu de [*Le discours confisqué* de Michel Doucet (Moncton, Éditions d'Acadie, 1995, 240 p.)]. *Francophonies d'Amérique*, (6), 43-45. <https://doi.org/10.7202/1004616ar>

## LE DISCOURS CONFISQUÉ

de MICHEL DOUCET

(Moncton, Éditions d'Acadie, 1995, 240 p.)

J. Yvon Thériault  
Université d'Ottawa

Dans *Le Discours confisqué*, Michel Doucet vise à contextualiser les revendications politico-juridiques des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick. Il s'attache tout particulièrement à reconstituer la trame des événements socio-politiques qui ont conduit, en 1993, à l'enchâssement de certains éléments de la loi 88, reconnaissant l'égalité des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick, dans la Constitution du Canada. Le Nouveau-Brunswick, qui était déjà la seule province officiellement et constitutionnellement bilingue, devenait ainsi l'unique entité politique canadienne à reconnaître l'existence, en son sein, d'une communauté linguistique francophone ayant droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles nécessaires à sa protection.

Malgré l'intérêt indéniable de cette reconnaissance juridico-politique pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick, Michel Doucet présente un tableau relativement sombre de l'évolution politique de la communauté acadienne. L'enchâssement de la loi 88 lui apparaît comme étant une récupération politique du discours autonomiste acadien, d'où le titre du livre, *Le Discours confisqué*. En effet, pour Doucet, l'enchâssement de la loi 88 est un rétrécissement de la loi 88 voté en 1981 par l'assemblée législative, qui elle-même était déjà une version édulcorée des revendications émanant des milieux autonomistes acadiens. La portée réelle de l'enchâssement de la loi 88 a ainsi été continuellement diminuée par rapport au sens premier qu'aurait voulu lui donner la communauté acadienne. C'est l'histoire de cette confiscation que le livre vise à reconstituer.

Au cours du processus conduisant à l'enchâssement constitutionnel, les militants acadiens n'auraient toutefois pas perdu uniquement le contenu autonomiste de leur revendication, mais aussi la dimension symbolique attachée à la reconnaissance constitutionnelle de leur communauté. Ce sont les politiciens qui, tout en réduisant la portée du projet acadien, se seraient ultimement approprié la paternité de cette reconnaissance. Ce qui est vrai dès le début des années 80, quand le ministre Jean-Maurice Simard du gouvernement conservateur de Richard Hatfield s'approprie et réinterprète le discours acadien issu de la Convention d'orientation nationale acadienne

(CONA, 1979). Cela est encore plus vrai en 1993, pense Doucet, au moment de l'enchâssement dans la Constitution, le gouvernement de Frank McKenna profitant de la situation pour s'arroger, au nom du Parti libéral, l'entière paternité d'une reconnaissance que son parti avait pourtant combattue à l'époque. Ce ne serait plus les militants autonomistes acadiens qui auraient gagné cette reconnaissance, mais le gouvernement qui aurait généreusement octroyé à l'Acadie quelques bribes d'autonomie.

Pour étoffer sa thèse, Doucet s'appuie sur une mise en contexte politico-historique ainsi que sur une lecture événementielle du processus ayant conduit aux différentes législations linguistiques au Nouveau-Brunswick.

L'analyse du contexte politico-historique commence avec la période des réformes politico-administratives du gouvernement de Louis Robichaud (1960-1970). Pour Doucet, c'est une période de recherche de la modernité par les Acadiens, un moment qui correspond également au début de construction d'un discours politique proprement acadien. La seconde période, celle de 1970 à 1980, est certes celle des premières années du gouvernement Hatfield; selon Doucet, elle est surtout celle de l'affirmation politique de l'Acadie à travers ses institutions nationalistes, comme la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), et politiques (la fondation du Parti acadien). Les années 1980-1987, celles des dernières années du régime Hatfield, marquent principalement le début de la récupération politique du discours acadien élaboré au cours des années précédentes, phénomènes accentués pendant la période actuelle du gouvernement McKenna (à partir de 1987).

Ce volet de l'ouvrage déçoit quelque peu. La contextualisation politico-historique y est brossée à grands traits, d'une manière hâtive. La périodisation présentée reste descriptive et ne permet généralement pas de bien saisir les motivations profondes des acteurs. Ainsi, par exemple, le projet acadien, supposément confisqué par les politiciens véreux, n'est jamais réellement expliqué. À part le vague désir d'autonomie, quelles étaient en effet les revendications spécifiques de la communauté acadienne et comment pouvaient-elles se concrétiser politiquement?

On nous présente une communauté acadienne homogène, luttant pour l'autonomie face à une classe politique la lui refusant. Ces politiciens ne font-ils pas partie, eux aussi, de la société acadienne et ne représentent-ils pas une dimension de cette société qui révèle quelque chose de plus compliqué que l'opposition binaire qui y est décrite? N'est-il pas d'ailleurs dans la nature même de la politique de traduire les revendications des acteurs en termes acceptables par la majorité? S'il n'y avait pas, pour employer les mots de Doucet, «confiscation» du discours militant, celui-ci ne resterait-il pas une parole sans effet sur les institutions? On pourrait reprocher à l'auteur une conception quelque peu naïve de la politique, comme si celle-ci ne consistait en rien d'autre que de traduire, sans les trahir, les revendications des acteurs sociaux.

La question identitaire, elle aussi, est traitée rapidement. La volonté de faire reconnaître politiquement et juridiquement la réalité identitaire minoritaire ne pose-t-elle pas d'autres problèmes que ceux liés au refus par le gouvernement majoritaire de reconnaître la minorité? L'identité au cœur du projet acadien et la complexité des forces sociales qui traversent cette société ne reçoivent donc pas l'attention qu'elles mériteraient. Il est vrai que Doucet nous avertit, dès le départ, que son livre n'est pas celui d'un historien, mais bien d'un militant.

D'ailleurs, l'interprétation événementielle des diverses tractations ayant conduit à la formulation des multiples législations linguistiques au Nouveau-Brunswick est mieux réussie. Doucet connaît bien la vie politique néo-brunswickoise et les principaux arguments du débat linguistique. Juriste de formation et ex-président de la SAANB, il nous livre une véritable chronique de près de trente ans de luttes ainsi que des réponses partielles obtenues de la part des politiciens. On ne peut qu'apprécier les analyses fines et éclairantes qu'il nous présente concernant les implications des différentes formulations juridiques, dans l'entente du lac Meech ou dans les versions successives de la loi 88, notamment. C'est pourquoi *Le Discours confisqué* est un livre intéressant et utile pour comprendre le cheminement récent de la communauté acadienne et, peut être à l'insu de l'auteur, pour saisir les limites inhérentes à l'outil juridique dans la défense et la promotion de la langue et de l'identité minoritaires.